



POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS 2011

Salon du livre de Montréal
300, rue du Saint-Sacrement - Bureau 430
Montréal (Québec) Canada H2Y 1X4

Tél. : 514 845 2365 • Téléc. : 514 845 7119
Courriel : slm.info@videotron.ca
www.salondulivredemontreal.com

Les groupes A, B, C et D sont définis pour des raisons pratiques uniquement. Les espaces prédéterminés pour chaque groupe sont attribués dans un souci d'objectivité envers tous les autres groupes et en tenant compte de la présentation générale du Salon.

Il est à noter que les pavillons fermés ne pourront l'être que s'ils sont mitoyens avec d'autres stands et non en face à face. Chaque autre côté ou façade doit comporter au moins 30% d'ouverture.

Définition d'un groupe : un exposant louant plusieurs espaces qui signe un contrat avec le Salon du livre de Montréal en s'engageant à concevoir un aménagement uniforme.

Définition d'un espace standard : 3 m x 3 m (9 m²)

GRUPE A – 31 ESPACES ET PLUS (INCLUANT LES COLONNES)

L'attribution des emplacements se fait par rotation. Un tirage au sort a eu lieu il y a plusieurs années pour déterminer l'ordre de cette rotation et ce mode d'attribution est maintenu.

Les exposants du groupe A doivent faire part de leur intention de participer en communiquant le nombre d'espaces approximatif qu'ils souhaitent retenir avant le 10 mai 2011. Un dépôt de 25 000\$ devra être transmis à cette date. Le contrat sera rédigé formellement dans les jours suivant la rencontre et une somme sera versée pour compléter le dépôt correspondant à 50% du contrat.

GRUPE B – 16 À 30 ESPACES (INCLUANT LES COLONNES)

Les espaces réservés aux exposants du groupe B, prédéterminés par la direction du Salon, sont attribués, tel qu'annoncé, selon l'ordre des choix établi lors du tirage au sort de 2004. Seuls ces espaces peuvent être occupés par les exposants du groupe B. Les exposants du groupe B qui souhaitent participer aux travaux d'attribution de leurs espaces doivent communiquer leur intérêt en transmettant le nombre approximatif de stands qu'ils souhaitent réserver. La conclusion du dossier de l'attribution de ces emplacements est prévue pour le vendredi 3 juin 2011.

GRUPE C – 8 À 15 ESPACES (INCLUANT LES COLONNES)

Les espaces réservés aux exposants du groupe C, prédéterminés par la direction du Salon, sont attribués tel qu'annoncé, selon l'ordre des choix établi lors du tirage au sort de 2004. Seuls ces espaces peuvent être occupés par les exposants du groupe C. La rencontre pour l'attribution de ces emplacements est prévue pour le mardi 7 juin 2011. Vous devez vous inscrire avant le 3 juin 2011 en communiquant le nombre approximatif de stands que vous souhaitez réserver.

GROUPES B ET C

Les exposants des groupes B et C doivent transmettre un chèque de 10 000\$ validant leur inscription aux travaux. Le contrat sera rédigé formellement dans les jours suivant les séances de travail et une somme sera versée pour compléter le dépôt correspondant à 50% du contrat.

Un emplacement en façade ne pourra être occupé par un exposant tant que tous les autres exposants faisant partie des groupes B et C n'auront pas eu accès à l'un des emplacements; un nouveau cycle s'est amorcé en 2009.

Le premier exposant à choisir en 2011 deviendra le dernier en 2012. Le deuxième exposant à choisir en 2011 deviendra le premier en 2012, etc... L'exposant qui change de groupe passe au dernier rang de son nouveau groupe.

GROUPE D – UN DEMI À 7 ESPACES

Il y aura attribution des espaces en tenant compte de l'historique des emplacements occupés au cours des cinq dernières années et de la date de réception du contrat accompagné du dépôt de 50%.

POUR TOUS LES EXPOSANTS

La personne déléguée à la session de travail (groupes A, B ou C) sera imputable de son choix et aucun changement important ne sera admis sans l'acceptation de tous les participants de son groupe. Les exposants absents à la rencontre se verront offrir les emplacements non retenus.

Les emplacements seront confirmés dès réception du paiement complet attendu pour le 16 septembre prochain. À défaut de recevoir le deuxième paiement à cette date, l'emplacement sera attribué à un autre exposant. En cas d'annulation avant le 1^{er} septembre 2011, 25% du total de la location sera retenu, du 1^{er} septembre au 15 octobre 2011, 50% du total de la location sera retenu, après le 15 octobre 2011, la totalité sera exigée.

NOTE : les échéances ont été communiquées préalablement par courriel et via le bulletin *Liaisons* du 10 mai 2011

RAPPEL DE LA GRILLE DE TARIFICATION (TAXES EN SUS)

surfaces libres (moquette grise sur demande)

- de 1 à 14 espaces : 1440 \$ par espace
- de 15 à 49 espaces : 1390\$ par espace
- 50 espaces et plus : 1325 \$ par espace

stands équipés

- un demi-stand : 1120 \$ par demi-stand équipé
- de 1 à 14 stands : 1925 \$ par stand équipé
- de 15 à 49 stands : 1875 \$ par stand équipé
- 50 stands et plus : 1820 \$ par stand équipé

Si des informations complémentaires s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec Francine Bois au 514 845 2365, poste 223.

Ce document est également disponible sur www.salondulivredemontreal.com